



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2024

Réf. PV_AG2024_2303

Le vingt-cinq mars de l'an deux mille vingt-quatre les membres de l'Association Syndicale Libre des propriétaires du Domaine du Bois de Chartres se réunissent en Assemblée Générale extraordinaire dans le club-house du domaine à Targon. L'Assemblée est convoquée pour neuf heures, le quorum des deux tiers est atteint à neuf heures quinze.

Selon les feuilles de présence certifiées exactes par les membres du bureau de l'Assemblée, 29 membres sont présents, 29 sont représentés. Soit un total de 58 syndicaux présents ou représentés détenant 58 voix sur les 77 membres de l'association (78 voix). Conformément à l'article 10.1 des statuts de l'ASL, l'Assemblée peut valablement délibérer.

PRESENTS : 29 membres (détenant 29 voix)					
Lot	Syndicataire	Lot	Syndicataire	Lot	Syndicataire
2	Mme GARRIGOU ou M BEYLOT	11	M SCHMITT	15	M GERARD ou Mme BOISSET
20	Mme AUGOT ou M COLLOT	22	M TODERO	24	M LAGUIONIE
25	M PONTIER ou Mme RANDALL	26	M LEVEQUE	27	Mme GAILLARD COULLOUMME
28	Mme HAUSSWIRTH ou M HELDERLEY	31	Mme RIFFAUD ou M BAYARD	32	Mme LABORDE
33	Mme CRINKET ou M MARBACHET	35	M SOUTHICHAY	36	Mme JOURDAN
38	Mme JARDINET ou M MATON	42	Mme MEUNIER ou M FRIOU	45	Mme THIEULEUX
48	M VANNESSON	52	M REDON	56	Mme TIRET
57	M CALISTO	62	Mme COUTREAU	65	Mme ROY ou M VERDUGIER
67	M GIRVEAU	70	Mme PAILLUSSON ou M MACHIRE	71	Mme GERMA
76	Mme RUHARD	78	Mme BELDJOUDI ou M MEZIANE		
REPRESENTES : 29 membres (détenant 29 voix)					
6	M LOUBANEY	7	M JORIGNE	8	Mme CHABEAUD
10	M DUBOURG	12	M MATHET	13	M SOHM
14	Mme VIALARD	16	M DUBOURDIEU	17	M MONTAGNE
19	Mme BORIE ou M BOURRIEU	29	Mme PANDISCIA	30	M EGRON
40	Mme ARRIBEROUGE ou M FETY	41	M CHANCELIER	43	M JOURDAN
44	M LAVIGNE	46	Mme KURTZ	47	Mme LORGEUX ou M URIA



49	Mme GAVRILA	51	M ROUFENCHE	54	COLL / SAUNIER
55	COLL / SAUNIER	58	M CAUMONTAT	61	M GUEU
63	M PANDISCIA ou Mme ROUSSEAU	64	M DARRACQ	68	Mme FERRETTI
72	Mme VINCENT ou M CERONI	79	Mme RIVERO ou M SALVADOR		
ABSENTS : 19 membres (détenant 19 voix)					
1	Mlle CASTAING ou M DEMANET	4	M LAGRANGE	5	M DUCHEINE
9	M THIBAUT	18	Mme CHAULIEU ou M LIGNON	21	M DAUBIGEON
23	Mme JOUBERT ou M BELTRAMI	34	Mme DE BONI	39	M LATASTE
50	Mme ESCALERA	53	Mme PINHO ou M BRUNEL	59	M PEDRAZZINI
60	M LAFARGUE	66	M CASTAING ou Mme DEVERT	69	Mme COULON ou M DURAND
73	M CORBIERES	74	Mme ECHAVE ou M LOBRE	75	Mme GUCCINI
77	M GARBAY				

Le Président de l'ASL, Michel REDON, ouvre la séance de l'Assemblée Générale extraordinaire à 9 h 15, assisté de M^{me} CHAUMONT (Trésorière), Mme GARRIGOU (Secrétaire), M. CALISTO, M MATON et M VANNESSON

Conformément à l'article 11, il est proposé que MM. CALISTO et REDON soient nommés scrutateurs de cette Assemblée. Aucune objection n'est soulevée par l'Assemblée. Le président remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacées et remercie les personnes ayant déposé des procurations. Le Président rappelle l'ordre du jour, les délibérations soumises au vote, et aborde le détail de cet ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :	DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE :
Modification des statuts	1. « Êtes-vous favorable à la proposition de modification des statuts proposée ? »



**« Êtes-vous favorable à la proposition de modification
des statuts proposée ? »**

VOTANTS	OUI	NON	ABSTENTIONS
58	58	0	0

La délibération concernant la modification des statuts est adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président,

Michel REDON

La Secrétaire,

Camille GARRIGOU



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23/03/2024

Réf. PV_AG2024_2303

Le vingt-cinq mars de l'an deux mille vingt-quatre les membres de l'Association Syndicale Libre des propriétaires du Domaine du Bois de Chartres se réunissent en Assemblée Générale ordinaire dans le club-house du domaine à Targon. L'Assemblée est convoquée pour neuf heures. Le quorum est atteint à neuf heures quinze.

Selon les feuilles de présence certifiées exactes par les membres du bureau de l'Assemblée, 29 membres sont présents, 29 sont représentés. Soit un total de 58 syndicaux présents ou représentés détenant 58 voix sur les 77 membres de l'association (78 voix). Conformément à l'article 10.1 des statuts de l'ASL, l'assemblée peut valablement délibérer.

PRESENTS : 29 membres (détenant 29 voix)					
Lot	Syndicataire	Lot	Syndicataire	Lot	Syndicataire
2	Mme GARRIGOU ou M BEYLOT	11	M SCHMITT	15	M GERARD ou Mme BOISSET
20	Mme AUGOT ou M COLLOT	22	M TODERO	24	M LAGUIONIE
25	M PONTIER ou Mme RANDALL	26	M LEVEQUE	27	Mme GAILLARD COULLOUMME
28	Mme HAUSSWIRTH ou M HELDERLEY	31	Mme RIFFAUD ou M BAYARD	32	Mme LABORDE
33	Mme CRINKET ou M MARBACHET	35	M SOUTHICHAY	36	Mme JOURDAN
38	Mme JARDINET ou M MATON	42	Mme MEUNIER ou M FRIOU	45	Mme THIEULEUX
48	M VANNESSON	52	M REDON	56	Mme TIRET
57	M CALISTO	62	Mme COUTREAU	65	Mme ROY ou M VERDUGIER
67	M GIRVEAU	70	Mme PAILLUSSON ou M MACHIRE	71	Mme GERMA
76	Mme RUHARD	78	Mme BELDJOUDI ou M MEZIANE		
REPRESENTES : 29 membres (détenant 29 voix)					
6	M LOUBANEY	7	M JORIGNE	8	Mme CHABEAUD
10	M DUBOURG	12	M MATHET	13	M SOHM
14	Mme VIALARD	16	M DUBOURDIEU	17	M MONTAGNE
19	Mme BORIE ou M BOURRIEU	29	Mme PANDISCIA	30	M EGRON
40	Mme ARRIBEROUGE ou M FETY	41	M CHANCELIER	43	M JOURDAN
44	M LAVIGNE	46	Mme KURTZ	47	Mme LORGEUX ou M URIA



49	Mme GAVRILA	51	M ROUFENCHE	54	COLL / SAUNIER
55	COLL / SAUNIER	58	M CAUMONTAT	61	M GUEU
63	M PANDISCIA ou Mme ROUSSEAU	64	M DARRACQ	68	Mme FERRETTI
72	Mme VINCENT ou M CERONI	79	Mme RIVERO ou M SALVADOR		
ABSENTS : 19 membres (détenant 19 voix)					
1	Mlle CASTAING ou M DEMANET	4	M LAGRANGE	5	M DUCHEINE
9	M THIBAUT	18	Mme CHAULIEU ou M LIGNON	21	M DAUBIGEON
23	Mme JOUBERT ou M BELTRAMI	34	Mme DE BONI	39	M LATASTE
50	Mme ESCALERA	53	Mme PINHO ou M BRUNEL	59	M PEDRAZZINI
60	M LAFARGUE	66	M CASTAING ou Mme DEVERT	69	Mme COULON ou M DURAND
73	M CORBIERES	74	Mme ECHAVE ou M LOBRE	75	Mme GUCCINI
77	M GARBAY				

Le Président de l'ASL, Michel REDON, ouvre la séance de l'Assemblée Générale ordinaire à 9 h 45 suite à la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire, assisté de Mme CHAUMONT (Trésorière), Mme GARRIGOU (Secrétaire), M. CALISTO, M MATON et M VANNESSON

Conformément à l'article 11, il est proposé que MM. CALISTO et REDON soient nommés scrutateurs de cette Assemblée. Aucune objection n'est soulevée par l'Assemblée.
Le président remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacées et remercie les personnes ayant déposé des procurations.
Le Président rappelle l'ordre du jour, les délibérations soumises au vote, et aborde le détail de cet ordre du jour.



ORDRE DU JOUR :	DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE :
Rapport moral 2023	
Présentation des comptes du budget 2023 Vote délibération 1 : bilan financier 2023	1.« Approuvez-vous le bilan du budget 2023 ?»
Renouvellement du Syndicat Vote délibération 2 : élection de 5 syndics.	2.Election de 5 syndics.
Présentation du budget 2024 Vote délibération 3 : budget prévisionnel.	3.« Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2024 ? »

Le Président de l'ASL rappelle que tout membre inscrit sur la feuille de présence et quittant l'AG avant les délibérations, devra le signaler aux scrutateurs et indiquer sur la feuille d'émargement établie à cet usage, son nom et l'heure de départ. En l'absence de cette démarche, sa voix est considérée comme « **OUI** » aux délibérations pour lesquelles il sera absent (Article 13 des statuts de l'ASL).

Départ d'un membre de l'ASL avant la clôture de l'AG

Lot	Nom	Heure de départ
25	M PONTIER	11h00
27	Mme GAILLARD	11h15
51	M ROUFENCHE (<i>représenté</i>)	11h15

1 Mutations et décès

19/11/23 Décès de Claude Roy, au numéro 75

Nous adressons, au nom de l'ensemble des propriétaires, nos plus vives condoléances à sa famille.

Statuts :

*Il est rappelé que tout changement de statut patrimonial de la propriété d'un lot (décès, divorce, vente...) doit être signalé par le propriétaire **au secrétaire ou au Président de l'ASL**. En effet, statutairement, ce dernier est chargé de tenir à jour la liste des membres de l'ASL. Il lui faut donc connaître les personnes qui peuvent avoir ou non la qualité de membre de l'ASL.*

Par exemple si la propriété a été acquise par une communauté d'époux, chaque époux a la qualité de membre ; si la propriété a été acquise en indivision (couples vivant maritalement ou pacsés),

ASL des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

3 domaine du Bois de Chartres 33760 TARGON

www.boisdechartres.org - Siren 352 100 481 secrtaire@boisdechartres.org



seul un des membres de l'indivision peut représenter le lot ; de même après un décès, la propriété se trouve souvent partagée en indivision ou démembrée entre nus-propriétaires et usufruitiers dans ce cas ce sont les nus-propriétaires qui sont potentiellement membres et peuvent déléguer par écrit leurs droits à l'usufruitier, lorsque c'est une SCI qui est propriétaire seul le gérant a la qualité de membre de l'ASL.

L'article 6 des Statuts de l'ASL indique en outre que seules les personnes ayant la qualité de membres de l'ASL peuvent être mandataires d'un autre membre.

Pas de vente signalée (Yann Jourdan nouveau occupant du numéro 54)

2 Quoi de neuf dans le domaine en 2023 ?

2.1) Fonctionnement de l'ASL/Syndicat

Les comptes-rendus des réunions sont rendus visibles sur les panneaux d'affichage et sont également disponibles sur le site internet de l'ASL/Syndicat.

Il est possible de rejoindre la liste WhatsApp des colotis ainsi que la liste Internet pour faciliter la diffusion des informations.

La commission finances s'est réunie le 2 mars, avec la participation de Patrick Laguionie et Pierre Southichay, tandis que Sonia Ruhard était excusée.

Rappel : Le site constitue les archives dématérialisées de l'ASL : tous les documents publiés par le Syndicat y sont stockés ainsi que quelques archives « historiques ». *

Le club house a été utilisé 25 fois au tarif de 50 euros et 5 fois au tarif de 15 euros. Une présentation a été faite par Manuel CALISTO. L'entretien des extincteurs a été réalisé le 23 octobre 2023 par Accord Incendie. Le nettoyage de la cuisine et de la salle a été effectué par la société « Entre deux maisons ».

2.3) Voirie et espaces verts

Les travaux prévus ont été réalisés par P.Y Roufenche, incluant le soufflage des feuilles, le débroussaillage du sous-bois, et l'entretien des terrains de tennis. Les tontes ont aussi été effectuées par Pierre-Yves Roufenche, la première tonte ayant eu lieu le 17 avril. Cependant, l'essai n'a pas été concluant en raison de diverses difficultés rencontrées, notamment des gravats et des ornières résultant du remplacement des canalisations, à l'origine de nombreuses pannes.

Des panneaux "Participation citoyenne" ont été installés le 11 octobre en réponse aux cambriolages constatés sur le domaine.

2.4) ZIS et parties boisées

Un boulodrome a été réalisé par Piscines E2M.

Des panneaux "propriété privée" ont été installés pour limiter l'entrée de personnes extérieures au domaine, surtout pendant la saison des champignons.

Un bilan des coupes en forêt a été présenté par Manu.

2.5) Piscines



Les piscines ont ouvert le 3 juin et fermé le 14 octobre, soit un mois de plus que d'habitude. L'entretien technique a été assuré par Entre 2 Mers Piscines, avec un suivi régulier effectué par Yorick Gibarroux trois fois par semaine.

C'est grâce à la contribution des bénévoles que l'entretien courant quotidien a pu être assuré. Nous les en remercions.

Plusieurs problèmes ont été rencontrés en cours de saison nécessitant notamment le changement de deux pompes doseuses et d'une pompe de circulation, ainsi que des réparations provisoires.

Le coût du chlore a été considérablement élevé, passant de moins de 1000 euros en 2022 à plus de 3550 euros en 2023, principalement en raison d'une sous-évaluation des coûts en 2022.

Les factures ont également été impactées par l'allongement de la période d'ouverture des piscines, entraînant une hausse significative de celles-ci.

2.6) Coupe de bois

Il est à noter qu'aucune réunion n'a été tenue concernant la coupe du bois en 2023. Nous tenons à vous informer que des discussions auront lieu concernant la coupe de bois pour l'année 2024. Les personnes intéressées par cette initiative sont invitées à se rapprocher du secrétariat ou de M. Calisto pour plus d'informations et pour exprimer leur intérêt à participer à ce projet. Nous vous tiendrons informés dès que des décisions seront prises à ce sujet.

3 Bilan financier

La trésorière de l'association, Frédérique CHAUMONT présente le bilan financier de l'exercice 2023. Toutes les cotisations ont été recouvrées pour l'année 2023. Nous rappelons que les cotisations sont exigibles dans leur intégralité **au 30 mai de l'année en cours**, le syndicat vous laisse également la possibilité d'un règlement fractionné dans la mesure où il en est informé, nous rappelons également aux personnes qui ont fait le choix d'un règlement par virement bancaire, d'ajuster ce dernier en fonction de l'appel des cotisations pour l'année en cours.



DEPENSES 2023			
Libellés	Prévues	Effectives	Ecart
ESPACES VERTS			
Entretien Annuel	6 500,00 €	6 500,00 €	→
Entretien Exceptionnel	1 300,00 €	1 300,00 €	
TOTAL	7 800,00 €	7 800,00 €	→ 0,00 €
EDF			
Factures	5 650,00 €	7 921,70 €	↑ 2 271,70 €
TOTAL	5 650,00 €	7 921,70 €	↑ 2 271,70 €
PISCINES			
Eau	800,00 €	468,47 €	↓
Chlore	1 000,00 €	3 551,52 €	↑
Analyse Eau	350,00 €	- €	↓
Achats Matériel, Travaux	2 500,00 €	1 996,06 €	↓
Salaires et charges	400,00 €		↓
Entretien	2 500,00 €	2 808,84 €	↑
Suivi Technique Yorick	5 500,00 €	5 623,82 €	↑
	- €		
TOTAL	13 050,00 €	14 448,71 €	↑ 1 398,71 €
CUISINE,SALLE,VESTIAIRE			
Equipements		35,23 €	↑
Sécurité incendie	40,00 €	43,32 €	↑
Travaux			→
Fonctionnement (gaz produit d'entretien)	50,00 €	138,95 €	↑
Entretien salle et cuisine	150,00 €	262,50 €	↑
TOTAL	240,00 €	480,00 €	↑ 240,00 €
ZIS ET COMMUNS			
Aménagement	4 000,00 €	3 495,00 €	
Entretien, réparation	500,00 €		
Projet Solaire	300,00 €	222,00 €	
TOTAL	4 800,00 €	3 717,00 €	↑ -1 083,00 €
ADMINISTRATION			
Assurances	750,00 €	816,59 €	↑
Impôts Fonciers	1 700,00 €	1 798,00 €	↑
			→
TOTAL	2 450,00 €	2 614,59 €	↑ 164,59 €
Fonctionnement			
Fournitures de Bureau	100,00 €	581,81 €	↑
Vie du lotissement (fête des voisins et gerbes deuil)	200,00 €	331,36 €	↑
Frais Postaux	50,00 €		↓
Syndicat	800,00 €	800,00 €	→
Frais Gestion de Compte	100,00 €	110,92 €	↑
Entretien, réparation	2 000,00 €	1 963,58 €	↓
TOTAL	3 250,00 €	3 787,67 €	↑ 537,67 €
TOTAL GENERAL	37 240,00 €	40 769,67 €	↑ 3 529,67 €

Recettes 2023	35 386,59 €
Dépenses 2023	40 769,67 €
Solde	- 5 383,08 €

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2023

ACTIF		PASSIF	
Compte C.E.	6 447,89 €	Fond associatif	41 099,32 €
Livret A C.E.	36 549,01 €	Résultat exercice 2023	- 5 383,08 €
Créances	1 477,96 €	Dettes	8 758,62 €
Total	44 474,86 €	Total	44 474,86 €



Délibération n°1 (10h05)

Le bilan financier de 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale

« Approuvez-vous le bilan du budget 2023 ? »

VOTANTS	OUI	NON	ABSTENTIONS
58	56	2	0

4 Election Syndicale

Délibération 2 (10h52)

Rappel : Conditions d'élection des Syndics

ARTICLE -10- : MAJORITE 10.1 L'Assemblée Générale est valablement constituée lorsque le nombre des voix des syndicaux présents ou représentés est supérieur à la moitié. Lorsque cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée doit être tenue du seizième au trentième jour après la première. La deuxième assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de voix des syndicaux présents ou représentés, mais seulement sur les questions portées à l'ordre du jour de la première. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE -16- : NOMINATION 16.1 Les Syndics sont élus à bulletin secret pour trois (3) ans, étant précisé que le Syndicat sera renouvelé par tiers chaque année. En conséquence, l'Assemblée Générale élit chaque année les Syndics dont le mandat vient à expiration.

Quatre sièges sont à pourvoir cette année sur les six que compte le Syndicat.

Deux mandats arrivent à terme, ce sont ceux exercés par Michel REDON et Patrice VANNESSON.

Michel REDON et Patrice VANNESSON sont à nouveau candidats.

Deux membres démissionnaires sont à remplacer, Frédérique CHAUMONT et Jean Pascal MATON.

Deux candidats : Patrick LAGUIONIE et Pierre SOUTHICHAY

Election syndicale 2024

VOTANTS	EXPRIMES
58	58



Michel REDON (mandat de 3 ans)

POUR	CONTRE
55	3

Patrice VANNESSON (mandat de 3 ans)

POUR	CONTRE
57	1

Camille GARRIGOU (jusqu'en 2025)

POUR	CONTRE
57	1

Patrick LAGUIONIE

POUR	CONTRE
51	7

Pierre SOUTHICHAY

POUR	CONTRE
55	3

Conformément aux statuts de l'ASL :

-Michel REDON, Patrice VANNESSON, Camille GARRIGOU , Patrick LAGUIONIE et Pierre SOUTHICHAY sont élus membres du syndicat.



5 Projets / fonctionnement 2024

5.1) Piscines

Le suivi technique des piscines est toujours assuré par Yorick Gibarroux. Nous aurons recours aux bénévoles pour l'ouverture et la fermeture des piscines. L'entretien des sanitaires ainsi que de la cuisine est pris en charge par « Entre deux maisons ».

À prévoir : l'achat de petit matériel pour la piscine (transats, etc.), le changement de fusibles thermiques et éventuellement le remplacement d'une pompe de circulation.

De plus, nous envisageons le changement du code du coffre-fort à 4202, et nous discuterons de la possibilité de remplacer le coffre-fort lui-même.

5.2) Espaces verts

Suite au remplacement de Pierre-Yves Roufenche, plusieurs entreprises ont été contactées pour l'entretien des espaces verts. Les devis obtenus varient de 10 000 à 20 000 euros. Après plusieurs désistements, nous avons opté pour l'entreprise Gironde Paysages située à Saint-Quentin de Baron, qui propose un tarif de 1200 euros par passage, pour un total de 8 passages par an. La première intervention est prévue pour la semaine du 1er avril (si le temps le permet).

5.3) Projet panneaux photovoltaïques

Le projet de centrale photovoltaïque date de l'AG de 2020, il a été évoqué afin de restreindre l'envolée de la facture d'électricité (35MWh consommés en 2023 pour une facture de 8000€). En 2022 l'avis des technico-commerciaux qui se sont succédés sur le domaine n'était pas favorable car basé sur un modèle de production et consommation familiale, ignorant la particularité de consommation dû essentiellement aux piscines l'été. L'adéquation entre production estivale (plus de soleil et plus longtemps donc plus de production) et consommation estivale (les piscines sont ouvertes et les pompes consomment de l'électricité) a décidé le Syndicat à persévérer dans l'étude. En 2023, il s'est entouré de deux études de techniciens qui ont permis de confirmer l'intérêt pour ce projet. Le SIPHEM (syndicat interterritorial pour l'habitat et la maîtrise de l'énergie) consulté concluait à une bonne adéquation entre production et autoconsommation permettant un retour rapide sur investissement. Début 2024, des devis étaient demandés pour une centrale photovoltaïque en toiture (sur le club-house) de 18kVA (36 panneaux) deux réunions à différents horaires ont eu lieu pour discuter du projet de panneaux photovoltaïques : le samedi 17 février (avec une douzaine de participants) et le jeudi 7 mars (avec 9 participants). Dans un contexte de crise énergétique et économique et avec le risque de voir les prix de l'électricité augmenter encore régulièrement, ce projet présente un intérêt certain. Nous avons exploré différentes options de financement, mais malheureusement, nous n'avons pu obtenir de prêt. Notre seul recours serait d'utiliser les fonds de réserve et d'augmenter les charges, charges qui de toute façon devront augmenter face à l'envolée de la facture d'électricité même sans le financement de ce projet.



6 Budget prévisionnel 2024

Projet de budget prévisionnel (charges)				
Libellés	Budget prév. 2023	Projet des dépenses 2023	Budget prév. 2024	écart budgets prév. 2023/2024
ESPACES VERTS				
Entretien annuel	6 500,00 €	6 500,00 €	9 600,00 €	↑
Entretien Exceptionnel	1 300,00 €	1 300,00 €		↓
TOTAL	7 800,00 €	7 800,00 €	9 600,00 €	↑
EDF				
Factures	5 660,00 €	7 921,70 €	9 660,00 €	↑
TOTAL	5 660,00 €	7 921,70 €	9 660,00 €	↑
PISCINES				
Eau	800,00 €	488,47 €	800,00 €	→
Chlore	1 000,00 €	3 551,52 €	3 000,00 €	↓
Analyse Eau	350,00 €		- €	↓
Achats Matériel, Travaux	2 500,00 €	1 996,06 €	2 000,00 €	↓
SALAIRE ET CHARGES	400,00 €			↓
SUIVI TECHNIQUE	5 500,00 €	5 623,82 €	5 500,00 €	↓
Entretien	2 500,00 €	2 808,84 €	2 500,00 €	↓
TOTAL	13 050,00 €	14 448,71 €	13 800,00 €	→
CUISINE, SALLE, VESTIAIRES				
Equipements		35,23 €		→
Sécurité incendie	40,00 €	43,32 €	40,00 €	→
Travaux assainissements	- €			→
Fonctionnement (gaz produit d'entretien)	50,00 €	138,95 €	50,00 €	→
Entretien salle	150,00 €	262,50 €	350,00 €	↑
TOTAL	240,00 €	480,00 €	440,00 €	↑
ZIS ET COMMUNS				
Aménagement	4 000,00 €	3 495,00 €		↓
Entretien, réparation	500,00 €		100,00 €	↓
Projet solaire	300,00 €	222,00 €		↓
TOTAL	4 800,00 €	3 717,00 €	100,00 €	↓
ADMINISTRATION				
Assurances	750,00 €	816,59 €	900,00 €	↑
Impôts Fonciers	1 700,00 €	1 798,00 €	1 800,00 €	↑
TOTAL	2 450,00 €	2 614,59 €	2 700,00 €	↑
FONCTIONNEMENT				
Frais administration	100,00 €	581,81 €	120,00 €	↑
Vie du lotissement	200,00 €	331,36 €	200,00 €	→
Frais Postaux	50,00 €			↓
Syndicat	800,00 €	800,00 €	800,00 €	→
Frais Gestion de Compte	100,00 €	110,92 €	100,00 €	→
Entretien, réparation	2 000,00 €	1 963,58 €	2 000,00 €	→
TOTAL	3 250,00 €	3 787,67 €	3 220,00 €	↓
TOTAL GENERAL	37 240,00 €	40 769,67 €	39 520,00 €	↑

RECETTES PREVISIONNELLES 2024	Augmentation Modérée	Augmentation renforcée
Libellés		
Cotisations	38 000,00 €	40 000,00 €
Club-house	1 000,00 €	1 000,00 €
Intérêts Livret A	1 000,00 €	600,00 €
Retour énergétique estimé		2 000 €
TOTAL	40 000,00 €	43 600,00 €

RESULTAT PREVISIONNEL 2024	Augmentation Modérée	Augmentation renforcée
RECETTES	40 000,00 €	43600
DEPENSES Annuelles	39520	39520
Centrale PV	0	26000
DEFICIT/ ou BENEFICE	480	-21920

RESULTAT PREVI	480	-21920
Fond réserve pré	36196,24	13 796,24 €



Vote délibération 3 (11h40) : budget prévisionnel

« Approuvez-vous le budget 2024 ? »

VOTANTS	OUI	NON	ABSTENTIONS
55	32	M. (lot : 19) M. (lot : 67) M. (lot : 11) M. (lot : 47) M. (lot : 78) M. (lot : 12) M. (lot : 42) M. (lot : 58) M. (lot : 8)	M. (lot : 33) M. (lot : 71) M. (lot : 56) M. (lot : 15)

Le budget prévisionnel 2024 **est adopté par 32 voix pour**, 9 contre et 4 abstentions sur un total de 55 suffrages exprimés. **Le point d'indice des charges est à 4 €** pour chaque 10 000^{ème} détenu Afin que le Syndicat puisse engager les dépenses 2024, il est rappelé que l'intégralité des charges doit être disponible avant la **fin mai 2024**.

Un système de prélèvement SEPA est à l'étude pour simplifier le travail de gestion comptable. Il est rappelé que les colotis qui veulent effectuer un paiement mensuel des charges peuvent de préférence le faire soit par virement bancaire soit par chèque. Il est fortement souhaité que la somme annuelle des virements bancaires ne dépasse pas le montant des charges dues. Pour tous renseignements, contacter le trésorier.

7 DIVERS

Point Sangliers : Nous tenons à souligner qu'une entente a été mise en place avec les chasseurs pour la gestion des sangliers. Nous sommes tenus informés de chaque battue effectuée à l'extérieur du domaine.

Entretien fossés/changement lampadaires : Selon les informations communiquées par la mairie de Targon, les lampadaires du domaine sont parmi les plus vétustes de la ville, ce qui entraîne une consommation énergétique élevée. Ils seront remplacés lors du changement des lampadaires de la ville. Nous serons les premiers à bénéficier de ce remplacement. Pour l'instant, aucune date précise n'a été communiquée.

Le Président,

Michel REDON

La Secrétaire,

Camille GARRIGOU